



## Voter par internet, c'est simple !

### Les 4 étapes du vote électronique par internet :

- **Activez votre messagerie électronique professionnelle.**

- Si vous n'utilisez pas votre messagerie professionnelle, vous ne pourrez pas voter !
- Consultez régulièrement votre messagerie électronique professionnelle.
- Videz régulièrement votre messagerie afin de ne pas atteindre sa capacité maximale de stockage. Après suppression des messages lus, pensez à vider la corbeille afin de libérer de l'espace.

- **CRÉEZ VOTRE COMPTE ÉLECTEUR dès maintenant.**

➔ Connectez-vous à <https://vote2014.education.gouv.fr>

1 / CRÉEZ VOTRE COMPTE et DÉFINISSEZ VOTRE MOT DE PASSE ÉLECTEUR.

Vous devez préalablement avoir activé votre messagerie professionnelle.

C'est vous qui allez choisir un mot de passe électeur. Votre mot de passe doit contenir au minimum 8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre.

**NOTEZ LE MOT DE PASSE ÉLECTEUR que vous aurez choisi AFIN DE NE PAS L'OUBLIER !**

Après avoir créé votre compte, vous recevrez un mail de confirmation de création de compte sur votre messagerie professionnelle. Vous devrez cliquer sur ce lien pour activer le compte électeur. Si vous avez redirigé votre courrier professionnel vers votre boîte personnelle, vous pourrez également cliquer sur le lien pour activer votre compte électeur depuis votre boîte personnelle.

2 / CONSULTEZ VOTRE PROFIL D'ÉLECTEUR (corps, NUMEN, mode de réception de la notice de vote etc...) et les scrutins auxquels vous serez appelé(e) à participer. En cas d'erreur, vous pourrez demander, **jusqu'au 14 novembre**, une mise à jour de votre profil électeur.

- **Réceptionnez votre NOTICE DE VOTE contenant votre IDENTIFIANT.**

L'identifiant sera de type XXXX-XXXX-XXXX-XXXX et vous permettra de voter.

**CONSERVEZ PRÉCIEUSEMENT LA NOTICE DE VOTE !**

- Dans la plupart des cas, la notice de vote sera remise, contre émargement, dans l'établissement à la rentrée des vacances de Toussaint.
- La notice de vote sera envoyée au domicile privé à la rentrée des vacances de Toussaint pour les situations suivantes : TZR sans AFA, congé parental, congé de formation professionnelle, CLM, CLD, affectation dans le supérieur ou dans le privé...

- **VOTEZ du 27 novembre 10h00 au 4 décembre 2014 17h00.**

*Dès maintenant*

*du 27 novembre au 4 décembre*

#### ESPACE ÉLECTEUR

<https://vote2014.education.gouv.fr>

Adresse électronique professionnelle  
+

Mot de passe électeur (choisi par vous)



#### ESPACE DE VOTE

(à partir de l'espace électeur)

Mot de passe électeur (choisi par vous)  
+

Identifiant de vote (dans la notice de vote)

**Votre voix compte pour la FAEN et pour ses syndicats !**

Nous appelons solennellement chacun(e) d'entre vous à ne pas se laisser dissuader de voter pour des motifs purement techniques.

